

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des
formations



Rapport

Champ de formation
pour le prochain contrat 2018-2022

Humanités et langues

Université François Rabelais de Tours

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 07/12/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Rapport réalisé en 2017

sur la base d'un dossier déposé en septembre 2017

Présentation du champ

L'Université François Rabelais de Tours a adopté un nouveau découpage des champs de formations au sein de la future Communauté d'universités et établissements (ComUE) Centre Val de Loire (Université de Tours, Université d'Orléans, Institut national des sciences appliquées - INSA - Centre Val de Loire) à partir des écoles doctorales (ED). Cette nouvelle structuration a donné naissance à quatre champs : *Santé, sciences du vivant* (P1), *Sciences, ingénierie* (P2), *Humanités et langues* (P3) et *Sciences de la société* (P4). Le champ P3 qui fait l'objet du présent rapport s'appuie ainsi sur l'ED Humanités & langues et sur les filières des unités de formation et de recherche (UFR) Arts et sciences humaines, Lettres et langues et du Centre d'étude supérieures de la Renaissance (CESR).

Il comprend trois licences (*Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales* - LLCER, *Lettres, Sciences du langage* - SDL) et six masters (*Musicologie* - porté par l'Université de Poitiers, *Arts, lettres et civilisations*, *Français langue étrangère* - FLE, LLCER, *Langues et sociétés*, *Sciences du langage*) en rattachement unique ; une licence (*Langues étrangères appliquées* - LEA - rattachement secondaire au champ *Sciences de la société*) et trois masters (*Histoire, civilisations, patrimoine* et LEA - rattachement secondaire au champ 4 *Sciences de la société*, *Humanités numériques* - rattachement secondaire au champ 2 *Sciences, ingénierie*) en rattachement principal ; cinq licences (*Arts, Histoire, Musicologie, Philosophie, Droit*) et cinq masters (*Histoire, Histoire de l'art, Philosophie, Sciences de l'éducation, Droit européen*) en rattachement secondaire (toutes ces dernières formations ont leur rattachement principal au champ *Humanités et langues*).

Ce champ ne concerne que les universités de Tours et d'Orléans (le parcours Linguistique avancée et description des langues du master *Sciences du langage* est ainsi co-accrédité par l'Université d'Orléans), et les formations qui le structurent sont toutes dispensées sur le site de l'Université (les diplômes internationaux et le master *Musicologie*, porté par l'Université de Poitiers, mis à part).

Avis sur la cohérence du champ

Si le redécoupage des champs au sein de la nouvelle ComUE se justifie pleinement, autour de la cohérence de la formation licence, master, doctorat (LMD), avec l'idée que la recherche doctorale s'appuie et informe les formations qui la préparent, on ne peut que souligner les effets de recouvrement entre les champs *Humanités et langues* et *Sciences de la société*. Ils sont certainement des gages d'une interdisciplinarité dynamique (à l'image du master *Humanités numériques*, rattaché au champ *Sciences, ingénierie* ou bien à celle de la spécialité Acquisition (a)typique et linguistique formelle du master *Sciences du langage*, qui, sans rattachement secondaire cependant, mutualise pourtant des cours avec la mention *Biologie santé*). Ils peuvent être vus aussi comme des indices de la spécificité de certaines formations (notamment la licence et le master LEA, et plus spécifiquement encore avec le parcours droit-langues de cette licence), ou d'une progression vers une spécialisation accrue entre licence et master (il faut souligner alors le rôle structurant qu'occupe le CESR avec les deux formations qu'il porte, les masters *Humanités numériques* et *Histoire, civilisations, patrimoine*). Cette porosité peut cependant aussi donner l'impression d'un certain manque de lisibilité dans la cohérence interne du champ : on ne peut que remarquer, au sein de celui-ci, deux orientations assez hétérogènes : d'une part, les formations portées par l'UFR Lettres, Langues, d'autre part, celles, en master, portées par le CESR. A ce titre, on pourrait très bien imaginer que soient regroupées en un champ spécifique les formations portées par le CESR, à la fois équipe de recherche et UFR, pilote d'un programme Ambition-Recherche-Développement *Intelligence des Patrimoines* et porteur, en partenariat principal avec deux autres laboratoires de l'Université de Tours (l'unité mixte de recherche Cités, territoires, environnement et sociétés - UMR CITERES - et le Laboratoire d'informatique - LI) de l'École supérieure en intelligence des patrimoines (ESI-Pat).

Si l'on se tourne à présent vers les formations plus spécifiquement axées sur les langues, il faut souligner deux points problématiques : si la licence LLCER prépare à trois langues (anglais, italien, espagnol), on ne saisit pas très bien pourquoi le master LLCER ne propose qu'un parcours, en italien (Etudes italiennes et Histoire de l'art - archéologie classique, sans préjudice pour l'intérêt et l'originalité de cette formation bi-nationale et pluridisciplinaire), tandis que le master *Langues et sociétés* s'inscrit dans le prolongement de la licence LLCER. D'autre part, on ne peut que regretter dans cette même licence l'absence d'un parcours Allemand et d'un professeur de cette même discipline, alors même que le master *Langues et sociétés* propose un tel parcours.

Le champ *Humanités et langues* jouit d'un environnement social, économique et culturel important, dynamique et engagé dans les formations à divers titres : des possibilités de stages aux interventions de professionnels dans les formations, en passant par une représentation dans les conseils de perfectionnement (licence *Lettres*, licence et master LEA, master *Humanités numériques*, par exemple). Les partenariats sont nombreux et pertinents avec des institutions, des associations, mais également des entreprises locales. L'environnement en ce qui concerne la recherche est de qualité, les formations s'adossent sur des équipes de recherches reconnues : outre le CESR, les UMR Laboratoire ligérien de linguistique (LLL), CITERES et les équipes d'accueil Centre tourangeau d'histoire et étude des sources (CeTHiS), Interactions culturelles et discursives (ICD), Interactions, transferts, ruptures artistiques et culturelles (InTRu), DYNAMiques et enjeux de la DIVERsité linguistique et culturelle (DYNADIV), Psychologie des âges de la vie (PAV), Education Ethique Santé (EES).

Le nouveau découpage proposé constitue surtout le reflet d'un nouveau projet de ComUE et les recommandations du Hcéres, du point de vue de la définition du champ, ont surtout permis une réflexion sur la politique de l'université en langues, qui a donné lieu aux réaménagements déjà indiqués (avec les problèmes qui en découlent) autour des masters LLCER et *Langues et sociétés*. De manière plus générale, les réorganisations qu'il a nécessitées reflètent également les phénomènes de recouvrement que nous avons soulignés : sur les onze licences dans le bilan, le nouveau champ en maintient trois (LLCER, *Lettres*, SDL), et une autre est partagée avec le champ *Sciences de la société* (LEA). Quatre sur les cinq mentions rattachées à titre secondaire se trouvaient dans le champ bilan *Sciences de l'homme et des sociétés* (*Arts, Histoire, Musicologie, Philosophie*), ainsi que le droit (héritage de l'ancienne licence *Lettres, Langues*), désormais en partage de parcours avec LEA. Les licences de psychologie et de sociologie ont été transférées vers le champ 4, *Sciences de la société*, tandis qu'ont été retirées et redistribuées vers ce même champ 4 les cinq licences professionnelles du champ bilan. Parmi les masters, un seul intitulé a été maintenu (LLCER), le parcours Musicologie de l'ex-mention *Lettres, arts et humanités* devient mention, portée par l'Université de Poitiers, et les 2 parcours Culture et médiation des arts du spectacle et *Lettres de la même mention* constituent maintenant une mention *Arts, lettres et civilisations*. L'ex-mention *Sociolinguistique et didactique des langues* devient FLE avec maintien des deux parcours existants et la création de trois nouveaux. Les mentions *Langues et sociétés, Sciences du langage* semblent créées. Le master *Humanités numériques*, partagé avec le champ *Sciences, ingénierie* vient de la restructuration de parcours de l'ancienne mention *Patrimoines - écrit - matériel - immatériel*, tandis que les deux masters LEA et *Histoire, civilisations, patrimoine*, en rattachement principal partagé avec le champ 4 sont issue de la restructuration à la fois de l'ancienne mention *Sciences historiques et Histoire, civilisations, patrimoine*.

Avis sur le pilotage du champ et sur les dispositifs opérationnels

Le champ bénéficie des décisions politiques de l'Université sur la structuration de l'offre de formation en licence. De fait, l'ensemble des licences partagent une structure commune, fondée sur quatre modules par semestre : deux sont disciplinaires (ou bi-disciplinaire le cas échéant), le module 3 est dit « d'ouverture » ou « allogène » et laissé à la fois au choix de l'étudiant et à l'appréciation de la formation concernée, le quatrième concerne les compétences transversales (comportant nécessairement un apprentissage des compétences linguistiques, numériques, et en ressources documentaires, ainsi que l'unité d'enseignement « Module d'orientation, de bilan et d'insertion en licence » (MOBIL)). Une telle architecture bénéficie indéniablement à la lisibilité du champ et à sa cohérence externe, même si l'on peut regretter que des parcours de licences ne comptent pas 1500 heures (c'est le cas notamment du parcours anglais de la licence LLCER).

Si le découpage d'un champ doit aussi permettre une plus grande souplesse dans les mutualisations internes, force est de constater que celles-ci demeurent plutôt le fait d'une UFR de rattachement. En témoignent les choix opérés par les formations de licence pour les modules 3. Si la licence *Lettres* semble laisser une marge très grande au

choix des étudiants, la licence *Sciences du langage* la limite aux modules offerts dans l’UFR Lettres et Langues, tandis que la licence LLCER priorise pour ainsi dire le choix d’abord au sein des disciplines qui la composent, puis au sein de l’UFR. Ici, les recouvrements entre les champs P3 et P4 auraient pu avoir l’utilité d’ouvrir l’éventail du choix - à l’image, précisément, des masters *Sciences du langage*, *Humanités numériques* et *Histoire, civilisations, patrimoine*, qui, profitant de la porosité précédemment citée, élargissent le champ 3 à d’autres environnements que l’UFR.

Le pilotage de l’ensemble du champ est gouverné par le « principe de subsidiarité » (le pilotage effectif revient à l’entité la plus proche, donc en pratique aux équipes pédagogiques et conseils de perfectionnement de chaque formation), tempéré par les orientations politiques décidées par l’équipe présidentielle et déclinée par un conseil des directeurs de composantes, réuni mensuellement. Si cela revient à dire qu’une grande latitude est laissée aux formations, cela ne peut s’entendre que si elles ont les moyens effectifs d’un véritable pilotage. Or, si a été votée en Commission formation et vie universitaire - CVFU - une organisation des équipes pédagogiques, le dossier champ n’en dit pas plus, et les dossiers formations ne permettent pas d’évaluer cette organisation. On ne peut que se réjouir que chaque formation soit désormais dotée d’un conseil de perfectionnement (au moins en théorie, car par exemple le dossier de la licence LLCER n’en fait pas mention, ni celui de la licence LEA), et du fait que des anciens étudiants et des étudiants participent à ce conseil - une préconisation du Hcéres. Il faut alors que ces instances puissent véritablement appuyer leurs délibérations sur des informations précises quant au suivi des étudiants. Le rapport fourni fait état de cette préoccupation : il est largement souhaitable, en effet, que l’Observatoire de la vie étudiante ait les moyens d’un suivi régulier et systématique des étudiants et anciens étudiants. L’Université encourage par ailleurs la désignation de délégués de chaque formation - mais les modalités exactes de leurs interventions (dans quelles instances peuvent-elles se faire ?) ne sont pas clairement indiquées.

Un très grand effort a été fait du point de vue de la pédagogie (formation obligatoire pour les maîtres de conférences nouvellement recrutés, congé pour transformation pédagogique). Le champ se révèle sur ce point très dynamique en répondant notamment à des appels à projets : Fac’Lab, où les étudiants produisent des ressources pédagogiques pour d’autres étudiants ; Disrupt’campus, qui regroupe les trois établissements de la ComUE dans un projet qui associe méthodes d’apprentissage par le numérique et méthodes de management dans les entreprises. La formation à la pédagogie et les innovations dans ce domaine passent donc à peu près exclusivement par une utilisation accrue du numérique et de la pédagogie à distance. Toutes ces initiatives concourent vers un accompagnement pour un parcours de formation très individualisé (mais avec les limites déjà rencontrées pour ce qui est des modules d’ouverture).

L’évaluation des formations et des enseignements par les étudiants est le fait de la cellule CAPE (Centre d’accompagnement à la pédagogie pour les enseignants) - un des points de vigilance noté par le Hcéres lors de l’évaluation en 2017.

L’ouverture à l’international est concrétisée par des formations binationales double-diplômes (masters *Langues et sociétés*, LLCER avec l’Italie), des partenariats internationaux (par exemple, le partenariat, en licence, avec l’East Carolina University aux Etats-Unis, qui permet l’entraînement à l’oral par visioconférence avec des étudiants étrangers, ou bien le parcours formation « duale » en master FLE en partenariat avec l’Université Simon Fraser de Vancouver au Canada). Avec les nombreux accords existants (ERASMUS et autres), il faut espérer que ces heureuses initiatives incitent effectivement les étudiants à la mobilité, en tenant compte de la question essentielle, dans les formations internationales, des aides à la mobilité autres qu’ERASMUS.

Les formations

Intitulé de la mention	L/LP/M	Etablissement(s)	Remarque(s)
Langues étrangères appliquées	L	Université François Rabelais de Tours	
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	L	Université François Rabelais de Tours	
Lettres	L	Université François Rabelais de Tours	
Sciences du langage	L	Université François Rabelais de Tours	

Arts, lettres et civilisations	M	Université François Rabelais de Tours	
Français langue étrangère	M	Université François Rabelais de Tours	
Histoire, civilisations, patrimoine	M	Université François Rabelais de Tours	
Humanités numériques	M	Université François Rabelais de Tours	
Langues et sociétés	M	Université François Rabelais de Tours	
Langues étrangères appliquées	M	Université François Rabelais de Tours	
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	M	Université François Rabelais de Tours	
Musicologie	M	Université de Poitiers	
Sciences du langage	M	Université François Rabelais de Tours	

Observations de l'établissement

Réponse de l'Université de Tours à l'expertise des champs de formation projets par le HCERES

Analyse des rapports d'expertise du HCERES et suites envisagées

Considérations générales

De façon générale, l'Université de Tours salue les expertises menées par les rapporteurs du HCERES, la précision des analyses et la pertinence des recommandations qui sont faites. L'Université de Tours partage ces avis dans leur grande majorité et en remercie les auteurs. L'établissement en tiendra compte dans les reconfigurations à venir des formations nécessitant des ajustements, tel que cela sera précisé ci-après, champ par champ.

L'Université est particulièrement satisfaite que les actions mises en œuvre dans le pilotage général des formations, la cohérence interne de l'offre, la bonne articulation formation-recherche, la constante préoccupation de la qualité des formations et de l'enseignement, tout comme le développement professionnel des enseignants et l'engagement dans l'innovation pédagogique aient été soulignés.

Le seul point de décalage entre l'évaluation de l'HCERES et le point de vue de l'établissement porte sur la licence de sociologie et sera argumenté plus loin.

Réponses par champ de formation projet

Champ 1 : Santé, Sciences du vivant

Dans ce champ, l'HCERES évalue de manière négative le master *Chimie des matériaux*. La cohérence interne du master est questionnée, notamment par rapport à la pertinence d'un parcours *Imagerie biomédicale* destiné à des médecins et pharmaciens, qui aurait mieux trouvé sa place dans une autre mention, comme *Biologie santé* par exemple. Précisons que le rapport du champ 2 *Sciences et ingénierie* ne signale pas le master *Chimie des matériaux* comme problématique.

L'établissement partage toutefois l'avis émis par le rapport sur le champ *Santé, sciences du vivant* questionnant la pertinence de la présence d'*Imagerie biomédicale* dans la mention. Mais, l'analyse de l'autoévaluation (interne et

externe) de l'ancienne mention *Biologie santé* avait pointé un nombre de parcours très important et un manque de cohérence interne de la mention, ce qui a amené l'université à proposer deux nouvelles mentions distinctes : *Biologie santé* et *Santé publique*. Intégrer le parcours *Imagerie Biomédicale* dans la mention *Biologie santé* aurait conduit à maintenir une incohérence interne de celle-ci.

Suivant les recommandations de l'HCERES, les UFR de Sciences et techniques, de pharmacie et de médecine vont se concerter pour chercher une reconfiguration qui permettrait tout de même de conserver le parcours *Imagerie Biomédicale* dans l'offre universitaire, ce parcours répondant à une demande identifiée de formation des médecins et pharmaciens.

Champ 2 : Sciences et ingénierie

Le rapport de ce champ précise que les avis de l'HCERES sur l'autoévaluation doublé d'une analyse interne à l'établissement ont permis de suivre les recommandations et d'apporter des améliorations conséquentes et pertinentes aux mentions qui auraient pu poser problème. Dans ce contexte, aucune formation n'est signalée comme nécessitant des ajustements. L'université de Tours se réjouit de ce point de vue.

Champ 3 : Humanités et langues

Concernant ce champ, aucune formation n'est - là non plus - signalée comme posant problème mais quelques éléments méritent attention. Tout d'abord, le volume horaire de certaines licences ne serait pas conforme à l'exigence des 1 500 heures. Vérifications faites, le volume indiqué ne tient pas compte d'éléments de compétences transversales requises au niveau de l'établissement et du calcul de certains des modules 3, dont le volume horaire peut être supérieur à ce qui est considéré. L'établissement s'assurera que chaque étudiant aura bien 1 500 heures d'enseignement dispensées au cours de sa licence dans ce champ.

L'université de Tours a fait le choix d'une offre modulaire en licence, construisant chaque semestre en quatre modules : deux modules de la discipline d'inscription, un troisième module d'une autre discipline et un quatrième module dit de « Compétences transversales ». Le rapport pointe que certaines mentions ne laissent pas réellement de choix aux étudiants pour le module 3. L'université de Tours tient à ce que soit respecté l'esprit de l'offre modulaire et s'attachera à ce que les choix des modules 3 entrent bien en cohérence avec celui-ci.

Enfin, en master, l'HCERES pointe des recouvrements entre les Champs *Humanités et langues* d'une part et *Sciences de la société* d'autre part. Comme l'indique le rapport, il s'agit là d'un gage « d'interdisciplinarité dynamique » (citation du rapport, page 3), qui s'efforce de penser les articulations en cohérence et/ou en complémentarité, même si – parfois – cela peut rendre plus difficile la lisibilité d'une offre qui se refuse à se présenter sous forme tubulaire.

Champ 4 : Sciences de la société

Le rapport de l'HCERES sur le champ *Sciences de la société* met en avant l'intérêt de la nouvelle offre de formation modulaire en licence, en remarquant toutefois que la licence de Musicologie ne semble pas respecter le principe d'un module d'une autre discipline obligatoire pour les étudiants en première année. Il est important de préciser qu'une grande partie des enseignements de cette licence se font sur un site extérieur à l'université et intègre de nombreux partenariats et collaborations qui rendent plus difficile l'identification de modules compatibles avec l'organisation logistique de cette licence particulière. L'Université s'engage toutefois à ce que ce principe soit respecté pour l'ensemble des formations, dont celle de Musicologie.

Une réserve est apportée par l'HCERES sur la place des Licences professionnelles dans ce champ, qui apparaissent comme un peu déconnectées des logiques disciplinaires de celui-ci. Il est à noter que les LP concernées sont proposées par les IUT, le plus souvent comme une suite possible de DUT ou de BTS, plutôt que s'adressant à des étudiants de licence 1 & 2. Ce décalage de perspective explique en partie cette place moins intégrée dans les dynamiques du champ que lorsqu'il s'agit des formations des UFR, licences ou masters. Un effort devra être fait pour mettre une meilleure intégration des LP dans le champ, par une ouverture plus grande du recrutement aux étudiants de licence générale, par exemple. De manière plus générale, les licences professionnelles ont vocation à une insertion rapide dans le monde du travail et l'articulation avec les masters des différents champs doit rester exceptionnelle.

Deux formations du champ sont ciblées plus particulièrement par l'HCERES comme nécessitant une vigilance particulière et pour lesquelles une ouverture pour deux ans est préconisée, avec un bilan d'étape : la LP *Métiers du numérique* et la licence de *Sociologie*.

Concernant la LP *Métiers du numérique*, l'Université prend en compte l'avis de l'HCERES sur la nécessité de veiller au maintien des effectifs (en baisse significative en apprentissage et en formation continue) et à l'attention à porter à une insertion professionnelle rapide plus importante, le taux de poursuite d'étude étant trop élevé pour cette LP. Comme pour d'autres LP, l'établissement veillera à assurer ce point d'étape dès la fin de la première année du contrat.

Concernant la licence de Sociologie, il s'agit ici du seul élément de réel décalage entre l'analyse de l'université et celle de l'HCERES. Cette licence présente en effet une très bonne articulation formation-recherche, avec – chaque année et dès la première année – un projet de recherche inscrit dans la formation, accompagné avec efficacité par les enseignants-chercheurs de la filière. Par ailleurs, si l'auto-évaluation et les évaluations des enseignements par les étudiants avaient initialement rendu visibles des points de vigilance nécessaires, les recommandations et avis ont été suivis pour leur grande majorité et des améliorations conséquentes

ont été proposées dans la nouvelle offre de formation, même si un élément reste à améliorer sur le taux de Cours Magistraux qui demeure trop élevé en L3.

Les avis de l'HCERES et ceux de l'Université convergent néanmoins en ce qui concerne le taux de défaillance et la déperdition des étudiants inscrits entre la L1 et la L2. Une attention particulière sera accordée à l'analyse de la situation (que l'on retrouve aussi dans d'autres filières) et – déjà – plusieurs éléments contribuent à expliquer un taux de défaillance important :

- Certains concours du secteur social peuvent être présentés à un niveau Bac + 1 et il y a chaque année un flux d'étudiants inscrits en L1 de sociologie qui obtiennent un concours et sortent du système universitaire.
- La licence de sociologie propose un nombre de places assez important en procédure complémentaire dans le cadre d'APB : de nombreux lycéens qui auraient souhaité s'inscrire en psychologie (filière à capacité d'accueil) et qui n'ont pas été pris s'orientent vers la sociologie. Confrontés à la réalité du cursus, ils peuvent se désinvestir d'un enseignement qu'ils ont choisi davantage par défaut que par réel intérêt pour la matière.
- On observe aussi des erreurs d'orientation possibles, relatives à des représentations erronées des lycéens sur la discipline et une méconnaissance des exigences académiques de la filière universitaire en sociologie.

Une meilleure information aux lycéens sur les exigences de la discipline et la réforme sur les attendus en licence devrait permettre une première réduction du taux d'abandon, du fait d'une orientation mieux ciblée. L'établissement pourra par ailleurs mettre en œuvre une enquête pour faciliter l'analyse et proposer des remédiations adaptées.

L'Université de Tours veillera à prendre en compte ces critiques constructives dans la mise en œuvre effective de la nouvelle offre de formation.